



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 50

Question orale n° 798

Texte de la question

M. Guy Teissier souhaite attirer l'attention M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la réalisation d'une bretelle de sortie d'autoroute (sens Marseille-Aubagne) permettant de relier la A 50 à la route nationale 8 après le village de Saint-Loup. Cette bretelle d'autoroute viendrait ainsi compléter le projet de l'échangeur dit de Florian entre l'autoroute A 50, la L. 2 (rocade reliant l'autoroute A 50 à l'autoroute Nord) et le boulevard urbain Sud (boulevard circulaire des quartiers Sud et Est de Marseille). Cette bretelle de sortie d'autoroute permettrait de supprimer le trafic de transit, notamment de poids lourds, dans le village de Saint-Loup, mais aussi dans les noyaux villageois de Menpenti et de la Capelette. Des études ont été menées compte tenu de l'intérêt d'un tel projet en terme de fluidité de la circulation et d'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie des habitants des noyaux villageois concernés. La DDE a donc tenu compte de cette éventualité dans la conception des ouvrages qu'elle commence à réaliser actuellement. Par ailleurs, cette bretelle de sortie peut être construite sur des terrains appartenant à la ville de Marseille. Toutefois, dans le cadre du financement de la L. 2, l'État n'a pas prévu d'enveloppe financière pour la réalisation d'un tel ouvrage. Il appartient maintenant à l'État d'inscrire les crédits pour la réalisation de cette bretelle d'autoroute qu'élus et habitants appellent de leurs vœux. Aussi il souhaite savoir si de tels travaux peuvent être engagés, selon quel échéancier et avec quel engagement de l'État. Il souhaiterait également que la DDE des Bouches-du-Rhône entame une véritable discussion avec les collectivités territoriales intéressées, notamment la ville de Marseille, la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole et le Conseil général.

Texte de la réponse

RÉALISATION D'UNE BRETELLE DE SORTIE SUR L'AUTOROUTE A 50 À MARSEILLE

M. le président. La parole est à **M. Guy Teissier, pour exposer sa question, n° 798, relative à la réalisation d'une bretelle de sortie sur l'autoroute A 50 à Marseille.**

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre délégué au tourisme, j'appelle votre attention sur la réalisation d'une bretelle de sortie d'autoroute permettant de relier la A 50 à la route nationale 8 en permettant le contournement du village de Saint-Loup, qui se situe dans le Xe arrondissement de Marseille. Cette bretelle d'autoroute viendrait ainsi compléter l'échangeur en cours de réalisation entre l'autoroute A 50, la rocade L2 reliant l'autoroute A 50 à l'autoroute nord, et le boulevard urbain sud, boulevard de contournement de Marseille.

Cette bretelle de sortie d'autoroute permettrait de supprimer le trafic de transit, notamment de poids lourds, non seulement dans le village de Saint-Loup, mais aussi dans les noyaux villageois de Monpenti et de la Capelette qui font partie de la circonscription d'origine de M. Renaud Muselier. *(Sourires.)* Compte tenu de l'intérêt d'un tel projet, des études ont été menées pour évaluer la fluidité de la circulation et l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie des habitants des noyaux villageois concernés. La DDE a donc tenu compte de ce projet dans la conception des ouvrages qu'elle commence à réaliser. Par ailleurs, je souligne que cette bretelle de sortie peut être construite sur des terrains

appartenant à la ville de Marseille.

Toutefois, dans le cadre du financement de la L2, l'État n'a pas prévu d'enveloppe financière pour la réalisation d'un tel ouvrage.

Il appartient maintenant à ce dernier d'inscrire les crédits pour la réalisation de cette bretelle d'autoroute qu'élus et habitants appellent de leurs vœux. Je serais donc particulièrement reconnaissant à M. le ministre de nous indiquer si de tels travaux peuvent être prochainement engagés, selon quel échéancier et avec quel engagement de l'État. Je souhaiterais également que la DDE des Bouches-du-Rhône entame une véritable discussion avec les collectivités territoriales intéressées, notamment la ville de Marseille, la communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole et le conseil général.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au tourisme.

M. Léon Bertrand, *ministre délégué au tourisme*. Monsieur le député, la réalisation de l'autoroute A 50 a permis de délester la RN 8 du trafic de transit, en particulier dans la traversée de Saint-Loup, de la Capelette et de Mempenti.

Le projet d'échangeur de Florian, réalisé dans le cadre du raccordement de la rocade L2 à l'A 50, prévoit déjà une bretelle de sortie dans le sens Marseille vers Aubagne qui permettra de relier l'A 50 au futur boulevard urbain Sud et à la RN 8, desservant ainsi les trois communes.

La bretelle de sortie supplémentaire que vous évoquez sur l'A 50 serait située à quelques centaines de mètres en aval de la précédente. Elle créerait alors un entrecroisement avec la bretelle d'entrée sur l'A 50 en direction d'Aubagne venant du boulevard urbain Sud et de la RN 8. Une telle configuration géométrique et la présence de deux sorties autoroutières très rapprochées seraient préjudiciables à la sécurité des usagers et à une gestion optimale du trafic de l'A 50.

Aussi convient-il plutôt d'envisager une desserte plus fine de ce secteur urbain présentant des potentialités d'aménagement à partir du système d'échange avec la voirie locale tel qu'il est prévu au droit de l'échangeur de Florian. Cette desserte pourra être envisagée par les collectivités locales en fonction des objectifs et de l'horizon de développement de cette zone. Telle est, monsieur Teissier, la réponse que je peux vous faire au nom de Gilles de Robien.

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Je tiens à exprimer mon mécontentement, car cette réponse ne me satisfait pas du tout, et à souligner l'incompréhension des services du ministère de l'équipement face à la question posée. La bretelle dont il s'agit se situerait en effet au-delà de l'échangeur et ne poserait strictement aucun problème, parce que nous avons la maîtrise du foncier et qu'il n'existe pas de sortie avant le début de l'autoroute jusqu'à la Penne-sur-Huveaune. Je ne tarderai donc pas à poser à nouveau cette question, de manière peut-être plus intelligible, car je n'ai pas été compris.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 798

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3880

Réponse publiée le : 2 juin 2004, page 4251

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juin 2004